

EDITO

Réduction des dotations

Rétablissement la vérité !



Face à une baisse considérable et sans précédent des concours de l'Etat sur les trois prochaines années, le Bureau de l'AMF a souhaité envoyer à tous les maires et présidents de communautés, un argumentaire objectif, concret et vigoureux qui permettra aux élus de sensibiliser leur

population sur les conséquences de la diminution drastique de nos moyens. Ce document rétablira également la vérité sur de fausses informations diffusées régulièrement et qui donnent une vision tronquée de la gestion municipale.

C'est au nom de notre légitimité d'acteurs économiques de terrain, en proximité avec les citoyens et garants de la cohésion sociale, que nous réaffirmerons un certain nombre de positions, en les illustrant avec des exemples concrets et des chiffres précis. L'AMF a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire contribution des collectivités locales à l'effort national de réduction des déficits publics mais une baisse aussi massive et brutale de nos dotations aura des répercussions très fortes sur nos choix d'investissements, et donc sur l'emploi et la croissance. L'Etat doit aussi cesser de nous contraindre à dépenser davantage en nous transférant de nouvelles charges (rythmes scolaires, coût des normes, non compensation des réformes liées à la fiscalité locale, ...). Il faut que l'Etat change complètement de "logiciel" en acceptant de discuter, en amont, de toutes les politiques publiques qui impactent les collectivités locales. Notre devoir, c'est de montrer à nos concitoyens qu'avec des moyens de plus en plus contraints, nous recherchons cependant une meilleure efficacité des politiques publiques avec une gestion toujours plus rigoureuse et innovante pour préserver l'action locale. Mais nos concitoyens doivent également comprendre que cette baisse drastique de nos moyens aura des conséquences sur la qualité des services rendus à la population et souvent les plus indispensables, comme la jeunesse, la petite enfance et l'aide aux plus démunis.

JACQUES PÉLISSARD



Réforme territoriale

Alors que le Président de la République a fixé les principaux axes de la réforme territoriale, Jacques Pélissard et André Laignel ont tenu à réaffirmer la volonté de l'Association des maires de France de voir le gouvernement prendre en compte la diversité des territoires et reconnaître le rôle essentiel de la commune dans la construction d'une nouvelle organisation territoriale.

Les maires assurent une fonction de proximité indispensable dans cette période de crise sociale et économique majeure. C'est pourquoi l'annonce, en filigrane, d'une élection au suffrage universel direct des élus intercommunaux est inacceptable. Cela conduirait inévitablement à dissoudre les communes dans l'intercommunalité, alors même que les maires sont des points de repère importants pour les habitants, notamment les plus fragiles.

Pour une définition cohérente des périmètres

L'AMF a toujours défendu une construction intercommunale forte au service des habitants mais cela ne nécessite absolument pas la création d'un niveau de collectivité supplémentaire qui appellerait par ailleurs une réforme de la Constitution. Cette nouvelle architecture doit s'appuyer davantage sur les dynamiques locales. Le projet de "communes nouvelles" pourrait ainsi, sur la base du volontariat des communes, permettre de rationaliser, mutualiser et réaliser des économies.

Par ailleurs, l'approche "quantitative" qui fixe pour les structures intercommunales

un seuil démographique de 20 000 habitants n'est pas pertinente. Cela remettrait en question le périmètre de plus des trois quarts des communautés de communes. La loi ne doit pas fixer de seuil démographique rigide mais plutôt des règles tenant compte de la densité du peuplement des territoires.

En effet, une grande étendue géographique est logiquement un frein à la mutualisation des services.

L'organisation du bloc communal doit rester souple afin de pouvoir s'adapter au contexte local de manière efficace : elle demande expressément le maintien de l'intérêt communautaire pour la fixation des compétences des communautés ainsi que la libre mutualisation des services, ascendante ou descendante, pour coller aux spécificités des territoires et éviter l'inflation des coûts à court et moyen terme.

La future réforme doit fixer les objectifs et les grands principes d'une nouvelle organisation territoriale sur la base d'une clarification de l'organisation des compétences entre les différents échelons de collectivités et s'appuyant sur la dynamique des politiques portées par les communes et les intercommunalités (services essentiels à la population, cohésion sociale, développement et environnement).

Cette réforme territoriale devra s'accompagner d'une réforme de l'Etat central comme dans les territoires. L'AMF demande la mise en place, enfin, d'une véritable instance de dialogue et de négociation entre l'Etat et les collectivités locales.

Rythmes scolaires : l'AMF durcit le ton

Reuni le 22 mai, le Bureau de l'AMF a demandé un véritable assouplissement du calendrier et des modalités d'organisation de la réforme des rythmes scolaires, permettant une mise en œuvre progressive.

En premier lieu, il a tenu à rappeler que la compétence de l'État en matière de fixation de l'organisation du temps scolaire justifierait qu'il assume ses responsabilités, et donc les conséquences de ses décisions.

En second lieu, le Bureau de l'AMF a fait savoir que les activités périscolaires sont une compétence non-obligatoire des communes, et qu'il convient donc de laisser à celles-ci la plus grande liberté pour les organiser, selon des modalités qu'elles définissent localement en fonction des réalités du terrain. A ce titre, l'AMF demande que cesse la surenchère actuelle des exigences pour l'organisation du nouveau temps périscolaire. La demande d'organisation d'activités périscolaires trop ambitieuses pouvant aboutir à annuler les effets de l'allègement des journées scolaires, qui est l'objectif premier de la réforme, est préjudiciable à sa mise en œuvre. L'AMF estime qu'il

ne peut y avoir de modèle unique et qu'il appartient à chaque commune de choisir d'organiser une garderie, des ateliers, des études ou un accueil de loisirs déclaré, en fonction de ses moyens humains et financiers et des attentes des familles.

En outre, l'AMF réclame une réelle simplification des exigences de taux d'encadrement et de qualification des intervenants du ministère de la Jeunesse et des sports et de la CNAF pour les accueils de loisirs périscolaires déclarés. En particulier, l'AMF réitère sa demande d'harmonisation des normes d'encadrement des accueils de loisirs déclarés sur l'ensemble du temps périscolaire et souhaite que les exigences de qualifications posées par Jeunesse et sports prennent mieux en compte les expériences et qualifications disponibles localement.

Par ailleurs, en réponse à la demande de l'AMF, le président de la République a accepté de mener une réflexion commune sur l'assouplissement de la réforme dans les écoles maternelles afin de mieux prendre en compte leurs spécificités.



Enfin, sur le financement, le Bureau de l'AMF a fait savoir qu'il ne peut accepter, comme dans tout autre domaine, qu'on mette à la charge des communes de nouvelles dépenses non compensées dans un contexte de forte réduction des dotations de l'État. Aussi, prenant acte de la réponse insuffisante de l'État sur les aides financières, l'AMF alerte le gouvernement sur la grande difficulté pour un certain nombre de communes de développer à la prochaine rentrée scolaire les activités périscolaires induites par la réforme.

Nouvelles notes en ligne sur le site de l'AMF

Les lois MAPAM et ALUR ont renforcé et précisé le champ des transferts de pouvoirs de police du maire au président d'EPCI à fiscalité propre. Une note de l'Association des maires de France précise le contenu et les modalités de ces nouveaux transferts et informe les maires des délais contraints pour s'y opposer le cas échéant. (réf. CW12645 sur amf.asso.fr).

Concernant les rythmes scolaires, une note présente en détail les réflexions menées et la position adoptée par l'AMF suite au décret du 7 mai 2014. (réf. CW12643 sur amf.asso.fr)

« Communes nouvelles, l'urgence d'agir »

Cette rencontre, organisée par l'AMF, le mercredi 9 juillet de 14h à 17h, aura lieu au siège de l'AMF. Ce sera l'occasion d'informer les élus et d'échanger sur l'intérêt et les avantages attendus de la création d'une commune nouvelle, les modalités pratiques de son fonctionnement, ainsi que ses enjeux face à l'évolution des intercommunalités. Dans la perspective annoncée d'une nouvelle organisation territoriale et à un moment où les communes et leurs intercommunalités sont appelées à faire des efforts financiers sans précédent, la création de communes nouvelles dans le cadre d'une démarche volontaire peut être une voie permettant de renforcer le rôle et la place des communes (regroupement de communes de petite taille, création de centralité autour de petites villes ou encore aboutissement



de l'intégration intercommunale...) et de maintenir leur capacité d'intervention au service de la population.

Les échanges seront placés sous la présidence de Jacques Pélissard, président de l'AMF, avec la participation attendue d'André Vallini, secrétaire d'État à la réforme territoriale.

Inscriptions : nathalie.sebban@amf.asso.fr (dans la limite des places disponibles).

Renouvellement des instances de l'AMF

En novembre prochain, lors du 97^e Congrès, les adhérents de l'AMF seront appelés à élire le Président de l'Association, son Bureau et son Comité directeur. Les modalités du vote sont fixées par le règlement électoral dont le respect est assuré par la commission électorale désignée par le Bureau. Pour être candidat à la présidence de l'AMF, des parrainages doivent être recueillis auprès des membres des instances (Bureau et Comité directeur) dont la liste est consultable sur le site de l'AMF. Les modalités de constitution des listes pour le Bureau et le Comité directeur sont décrites aux articles 5 et 8 des statuts de l'AMF également consultables en ligne. Le dépôt des candidatures et des listes doit avoir lieu à l'AMF entre le 18 juin et le 18 juillet 2014. Documents statutaires et informations : www.amf.asso.fr, espace « renouvellement des instances ».

Loi Littoral : nouveau texte

L'AMF est consultée par les services de la Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages (ministère du Logement et de l'égalité des territoires) sur un projet d'instruction qui abroge et remplace la circulaire du 14 mars 2006 relative à l'application de la loi Littoral.

Cette instruction, qui présentera notamment les dernières évolutions de la jurisprudence sur ce sujet (notion de hameau nouveau, coupure d'urbanisation, etc.), veut rappeler l'importance des documents de planification (SCOT, PLU communaux ou communautaires) pour une meilleure application de la loi Littoral. L'AMF veillera à ce que les orientations définies par le ministère améliorent la sécurité juridique pour les collectivités concernées, en particulier pour l'élaboration de leurs documents de planification.

Coupe du monde 2014 : retransmissions

Les droits de retransmission de la Coupe du monde de football ont été acquis par TF1. Cette chaîne, à la demande de l'Association des maires de France, vient de communiquer les conditions dans lesquelles les matches pourront être retransmis publiquement faisant suite à la demande de très nombreuses communes.

La diffusion sera exonérée de toute redevance et donc gratuite, dans la mesure où la commune respectera un certain nombre de règles. Retrouvez l'ensemble des règles à suivre sur www.amf.asso.fr.

Intercommunalité amie des enfants



Michèle Barzach, présidente de l'UNICEF France et Jacques Péliéssard, président de l'AMF, ont annoncé le 21 mai dernier le lancement du réseau Intercommunalité amie des enfants. Associés depuis 2002 dans la création et l'animation du réseau Ville amie des enfants, l'AMF et l'UNICEF France ont fait le choix de faire évoluer leur partenariat. En effet, nombre de communes ont transféré tout ou partie de leurs attributions (petite enfance, enfance ou jeunesse) à un EPCI.

Ce nouveau réseau permettra de promouvoir l'innovation locale au service des enfants et des adolescents et de partager de bonnes pratiques sur de nouveaux territoires, dans de nombreux domaines : lutte contre l'exclusion sociale et la pauvreté, amélioration du cadre de vie, participation citoyenne. L'AMF et l'UNICEF France ont également présenté le *Guide Ville et Intercommunalité amies des enfants 2014/2020*, outil d'accompagnement au niveau local.

Accessible sur www.amf.asso.fr, réf BW12639.

TCCFE : l'AMF ne baisse pas la garde

Le 29 avril dernier, le Sénat a adopté une proposition de loi revenant sur les dispositions votées à l'article 45 de la loi de finances rectificative pour 2013 qui imposaient le transfert automatique de la TCCFE à l'autorité organisatrice de la distribution d'énergie pour toutes les communes. Le Bureau exécutif de l'AMF avait défendu cette position lors d'une rencontre avec le Premier ministre le 27 février. La proposition de loi, revient au statu quo antérieur à la LFR : elle maintient le bénéfice de la TCCFE pour les communes de plus de 2000 habitants et supprime le plafonnement à 50 % pour le versement de la TCCFE, la situation antérieure ne prévoyant pas de limitation pour ce versement. Cependant, ce texte devant encore être adopté par l'Assemblée nationale, l'AMF reste vigilante pour obtenir le maintien de cette ressource dans le budget des communes.

Partenariats

SPORT

CHALLENGE DE LA VILLE LA PLUS SPORTIVE 2014



Organisé par le journal *L'Équipe*, ce prix tend à récompenser les communes les plus méritantes dans la mise en œuvre de politiques sportives cohérentes

et efficientes. Présélectionnées et visitées par un jury itinérant, les 7 villes finalistes 2014 (Auterive, Crolles, Lannion, Lavaur pour la catégorie « moins de 20 000 habitants » et Cholet, Oyonnaux et Saint-

Germain-en-Laye pour la catégorie « 20 000 à 100 000 habitants ») ont été départagées le 5 juin par un jury national. Présidé par Thierry Braillard, Secrétaire d'État chargé des Sports, ce jury a notamment compté la participation de Fabien Canu, ancien judoka, des représentants des organismes partenaires : *L'Équipe*, le CNOSF, la FNOMS, l'AMF, le réseau Sports et Territoires, France Bleu ainsi que des maires des villes lauréates 2013 (Saint-Marcellin et Gap).

Pour l'édition 2014, les deux villes lauréates du Challenge sont : Lannion dans la catégorie « moins de 20 000 habitants » et Cholet dans la catégorie « 20 000 à 100 000 habitants ».

SÉCURITÉ ROUTIÈRE TÉMOINS DE SÉCURITÉ



Le Tour de France est considéré comme l'épreuve cycliste la plus prestigieuse. Grande fête populaire, cet événement rassemble 15 millions de spectateurs au bord des routes.

Dans une démarche de prévention, certaines communes se sont associées à l'opération « Témoins de sécurité », fruit d'un partenariat entre l'AMF, la Gendarmerie nationale et l'association Prévention MAIF. Sur l'ensemble du parcours, une quarantaine de communes sont partenaires de l'opération. Dès le mois de juin, les enfants sont sensibilisés aux règles de prudence. Le jour du passage du Tour de France dans la commune partenaire, des panonceaux « Témoins de sécurité » rappelant les règles de sécurité à adopter seront

distribués aux spectateurs, ces derniers seront invités à former une chaîne de protection derrière laquelle les enfants pourront se placer en toute sécurité.

CONTACT Egc et associés - Tél. 01 45 72 90 90

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE 5^e FORUM DE L'ACTION INTERNATIONALE DES COLLECTIVITÉS



Rendez-vous annuel, le forum de l'action internationale des collectivités se tiendra cette année les 3 et 4 juillet au Palais des Congrès de Paris. A l'honneur pour cette cinquième édition : « Les partenariats internationaux, un atout pour nos territoires ». L'occasion pour les acteurs des collectivités territoriales de

rencontrer et de s'associer à des partenaires dans le cadre de construction et de gestion de projets de coopération.

Inscriptions en ligne : www.coopdec-icic.org

TIC

ASSISES DU TRÈS HAUT DÉBIT



« Concilier réduction de la dépense publique et très haut débit pour tous », tel est l'objet du colloque qui se tiendra le 9 juillet prochain à la Maison de la Chimie à Paris. Il sera fait un point sur les déploiements du très haut débit fixe et mobile : palmarès mondial et européen, sur la place de l'Europe et de la France, ainsi que sur les services et les usages. Deux tables-rondes traiteront des thématiques suivantes : « Argent public ou privé : quels investisseurs pour quels investissements ? » et « Quelles technologies pour quels services ? ».

CONTACT <http://treshautdebit.aromatics.fr/>

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

JOURNÉE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE AUX PASSAGES À NIVEAU



Dans le cadre de son action annuelle de prévention en matière de sécurité routière aux passages à niveau, Réseau ferré de France lance une grande campagne de sensibilisation médiatique à destination des communes de France. Parmi les nouveautés de cette année 2014, la mise à disposition d'un kit de communication à décliner sur vos supports ainsi que la diffusion d'une web série originale où les héros, hérissons téméraires incarnant les comportements à risques, rappellent que « Sur les rails, le danger est plus rapide que vous ». Pour plus d'information : www.securite-passageaniveau.fr

Mission d'évaluation des élections

L'AMF a été auditionnée par l'Inspection générale de l'administration du ministère de l'Intérieur, chargée d'une mission d'évaluation du processus électoral. Elle a tout d'abord souligné les difficultés engendrées par une réforme importante des modes de scrutin à moins d'un an du vote, malgré une collaboration très étroite de l'AMF avec le Bureau des élections du ministère de l'Intérieur pour assurer l'information des maires, organisateurs des élections, des candidats et des électeurs (diffusion des mémentos des candidats, élaboration de plaquettes communes pour les électeurs et les candidats, conseil juridique personnalisé...). L'AMF a rappelé ses interventions, à plusieurs reprises, auprès du ministre de l'Intérieur sur deux préoccupations de la période prélectorale :

- l'obligation de présenter un titre d'identité pour les électeurs dans les communes de moins de 1 000 habitants (elle a obtenu satisfaction puisque les textes ont été modifiés) ;
- le nuancage des déclarations de candidature (et celui du répertoire national des élus) sans obtenir encore de modification des règles et la création d'une rubrique « sans étiquette » (NB : une nouvelle saisine de M. Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, a été effectuée par le président de l'AMF le 30 avril 2014.)

Concernant la procédure électorale, l'AMF a insisté sur l'injustice flagrante que constitue la non prise en charge des frais d'envoi de la propagande électorale dans les communes de 1 000 à 2 500 habitants et demandé expressément que la loi soit modifiée pour rétablir l'égalité entre les candidats.

Toujours concernant l'égalité, elle s'est interrogée sur le délai octroyé aux candidats pour venir déposer leur déclaration de candidature, qui variait de deux à quatre semaines selon les préfectures.

L'AMF a également soulevé la question de l'opportunité du maintien d'un second tour obligatoire dans les communes de moins de 1 000 habitants qui ont eu juste le nombre de candidats suffisant au 1er tour, la loi pouvant peut-être modifier ou supprimer la règle de quorum pour éviter un second tour de fait inutile. Enfin, elle a rappelé le problème du remplacement « sexué » d'un conseiller communautaire (alors que le « suivant de liste », sans indication de sexe, remplace un conseiller municipal) quand la commune ne dispose que d'un poste et la nécessité de modifier au plus vite, dans ce cas, le rôle du « candidat supplémentaire ». (NB : un amendement au projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes, en cours d'examen au Parlement, devrait bientôt résoudre cette difficulté.)

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE PROTECTION DES NOMS DE COMMUNES

La commune de Laguiole, déboutée de ses demandes de réparation, a été condamnée à verser 100 000 euros de frais de justice dans le procès l'opposant à l'entrepreneur Gilbert Szajner.

Dès 2012, l'AMF a souligné la fragilité du dispositif de protection des noms de communes auprès du ministère de l'Intérieur et a demandé à l'INPI la mise en place d'un système d'alerte. La loi Consommation du 17 mars 2014 (art.73) permet désormais aux collectivités locales d'être alertées du dépôt d'une marque portant sur leur nom, pourvu qu'elles en fassent la demande auprès de l'Institut national de la propriété industrielle (INPI). La loi étant en attente d'un décret d'application, l'AMF va saisir le ministre concerné.

En tout état de cause, l'AMF recommande aux communes d'une part de déposer leur nom auprès de l'INPI

et, d'autre part, de réserver leur nom de domaine pour leurs adresses internet, en particulier en ".fr".

GAZ/ÉLECTRICITÉ OUVERTURE DES MARCHÉS

L'ouverture à la concurrence du marché de l'électricité et du gaz naturel prévue par le droit européen entraîne la disparition prochaine de certains tarifs réglementés de vente au profit d'une offre de marché.

Pour le gaz, cette disparition s'échelonnera à partir du 19 juin 2014 et jusqu'au 31 décembre 2015, en fonction de la consommation prévue dans le contrat de fourniture. Pour l'électricité, elle aura lieu le 31 décembre 2015.

Afin d'éviter une interruption de fourniture, les collectivités concernées doivent prendre en compte les délais inhérents à la mise en concurrence. Il est aussi possible de recourir à un achat groupé. Informations sur le site : <http://www.energie-info.fr>

Développement économique

Le dernier rapport du Conseil des prélèvements obligatoires estime que « *les aides et les prestations non monétisées constituent le premier moyen d'attractivité des territoires sur lequel les collectivités investissent massivement* ». L'offre de services publics, les exonérations fiscales votées par les collectivités interviennent donc aussi dans la décision d'implantation des entreprises.

<http://www.ccomptes.fr/Actualites/A-la-une/Fiscalite-locale-et-entreprises>

Instruction du droit des sols : enquête AMF-AdCF

La fin de la mise à disposition gratuite des DDTM, à compter du 1er juillet 2015, au profit des communes membres d'intercommunalités de plus de 10 000 habitants, a été actée par la loi ALUR.

Dans ce contexte, l'AMF et l'AdCF lancent une enquête auprès des communautés sur l'organisation actuelle et future de l'instruction du droit des sols sur leur territoire. Cette enquête sera l'un des éléments d'une étude à destination des communes et des communautés concernées par la fin des conventions, afin de leur proposer des outils juridiques et pratiques leur permettant localement d'instruire des autorisations d'urbanisme.

Présidence du CEREMA

Pierre Jarlier, sénateur-maire de Saint-Flour et vice-président de l'AMF, a été élu président du conseil d'administration du Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement), établissement public national qui réunit désormais le CERTU et les CETE. L'élection d'un maire à ce poste marque une reconnaissance forte du rôle des collectivités locales dans le champ des compétences relevant de cet établissement.

La vie du réseau

Universités des maires

Le dispositif des universités des maires et présidents de communautés bat son plein. Démarré le 17 avril dernier, il se poursuit avec succès sur l'ensemble du territoire. Au 31 mai, on comptabilisait 66 sessions d'une journée ou demi-journée et 141 ateliers, animés pour 56 d'entre eux par des intervenants de l'AMF. Rappelons que ce dispositif qui se prolonge jusqu'en décembre a pour objectif d'accueillir les élus issus des scrutins de mars 2014 et de les sensibiliser aux thématiques majeures de l'exercice du mandat. Pour savoir si une université se tient dans votre département : rendez-vous sur www.um2014.fr

Colloque sur les panoramas de recherche dans le domaine du logement

Le réseau des acteurs de l'habitat, que l'AMF a rejoint cette année, organise le jeudi 10 juillet 2014 de 9h30 à 16h30 à la Cité internationale universitaire de Paris, une nouvelle édition de la journée « Quoi de neuf, chercheurs » initiée en 2013. Cette nouvelle journée, organisée autour de 5 ateliers, débattra des questions : des aides publiques au logement, de la densité, de la sobriété énergétique, du parcours résidentiel des ménages à faibles ressources et de la rénovation urbaine.

Programme et inscriptions : www.acteursdelhabitat.com

Colloque PCET

La 3^e édition du colloque national sur les Plans climat énergie territoriaux se tiendra les 30 septembre et 1^{er} octobre 2014 à Strasbourg. Cette manifestation sera l'occasion de faire le point sur les innovations, outils, moyens et bénéfices des plans climat au service des politiques territoriales de lutte contre le changement climatique. L'AMF co-organise à cette occasion un atelier consacré aux élus, le 30 septembre après-midi.

Inscriptions ouvertes dès juin. Plus d'informations sur le site de l'Ademe.
<http://www.colloque-pcet2014.ademe.fr/>

Semaine de la démocratie locale

Le Bureau du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux a décidé de dédier l'édition 2014 de la Semaine au thème « Démocratie participative : partager, proposer, décider ». Cette semaine se tiendra entre le 13 au 19 octobre 2014. Vous trouverez sur le site :
http://www.coe.int/t/congress/demoweek/default_fr.asp toutes les informations utiles (idées thématiques, textes de référence, brochures et logo). Des points de contact sont également joignables par mail : demoweek@coe.int ou par téléphone au 03 88 41 32 23.

Loi ALUR : Un colloque de l'Ecole des Ponts (Paris Tech)

Sur une journée à Paris, le 19 juin, ParisTech organise un colloque sur la loi ALUR du 24 mars 2014, son impact sur la gestion locale et les perspectives qu'elle ouvre pour les communes et les communautés dans les domaines de l'habitat et du logement, de l'urbanisme et de l'aménagement. François Pupponi, député, maire de Sarcelles et co-rapporteur de la commission urbanisme de l'AMF représentera cette dernière aux débats, qui seront ouverts notamment aux maires et présidents de communautés.

Information : www.ponts-formation-conseil.fr

Secrétariat des inscriptions : inscription-pfc@enpc.fr ;

01 44 58 27 27.

AGENDA DE L'AMF

24 JUIN

Commission des finances de l'AMF

9 JUILLET

Rencontre AMF : « Communes nouvelles, l'urgence d'agir »

10 JUILLET

Bureau de l'AMF

25 SEPTEMBRE

Bureau de l'AMF

9 OCTOBRE

Comité directeur de l'AMF

AGENDA DES AD

14 JUIN

• Assemblée générale de l'association départementale de maires du Maine-et-Loire

• Assemblée générale de l'association départementale de maires des Alpes de haute Provence

• Assemblée générale de l'association départementale de maires du Gard

16 JUIN

Assemblée générale de l'association départementale de maires du Vaucluse

20 JUIN

• Assemblée générale de l'association départementale de maires des Côtes d'Armor

• Assemblée générale de l'association départementale de maires de l'Aube

21 JUIN

• Assemblée générale de l'association départementale de maires du Loiret

• Assemblée générale de l'association départementale de maires de la Creuse

23 JUIN

Assemblée générale de l'association départementale de maires des Hautes-Alpes

24 JUIN

Assemblée générale de l'association départementale de maires de la Dordogne

26 JUIN

Assemblée générale de l'association départementale de maires des Alpes-Maritimes

DÉSIGNATIONS

Conseil national des Sapeurs-pompiers volontaires (CNSPV) : Bastien Coriton, maire de Caudebec-en-Caux - 76, Olivier Ferreira, maire de Bailleval-60 (Titulaires)

Etienne Wolf, maire de Brumath - 67
Pierre Morel-à-Lhuissier, maire de Fournels - 48 (suppléants)

Conseil national du Livre (CNL)
Commission librairie indépendante de référence :
Olivier Peverelli, maire du Teil - 07

LE MAGAZINE



AU SOMMAIRE DU N° 314 DE JUIN 2014

Politiques Rythmes scolaires : l'AMF veut un véritable assouplissement des délais

Dossier Manager son équipe pour réussir son projet

Risques naturels

Inondations : Nîmes marie urbanisme, travaux hydrauliques et sensibilisation

Juridique Exercer son droit de réponse

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 314.

41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli.

Avec la contribution des services de l'AMF - Maquettiste : Stéphane Camara - Impression : Gilbert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulobert, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64.

N° de commission paritaire : 0316 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques :

© Stéphane Gautier pour l'AMF, p. 1,
© Graphies.thèque.Fotolia, p. 1, © Hervé Rouveure/Fotolia, p. 2, © Go-Production.com/
Fotolia, © AMF, p. 3